

## **ADDENDA N° 1**

**Numéro du projet : R.042138.001 – Rénovation majeure (Bâtiment 8) - Cowansville**

**Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement.  
Le présent addenda fera partie des documents contractuels.**

### **DESSINS**

1. MÉCANIQUE - PROTECTION INCENDIE
  1. M116 – Réaménagement protection incendie – Bâtiment n° 8 – Sous-sol et appentis
    1. Ajout d'extincteurs portatifs à poudre polyvalente et gaz carbonique.
    2. Suppression de la note 1.
    3. Voir plan M116 rév. 1 ci-joint pour détails des modifications.
  2. M117 – Réaménagement protection incendie – Bâtiment n° 8 – Rez-de chaussée et étage
    1. L'extincteur portatif situé dans de poste des gardiens est de type sous eau.

### **DEVIS**

1. Section 10 44 16.19 - Extincteurs portatifs (voir pages 4 et 5 ci-jointes)
  1. Article 2.1 : Ajout d'une référence pour l'extincteur à eau.
  2. Article 2.2 : Ajout d'une référence pour l'extincteur à poudre polyvalente.
  3. Nouvel article : Ajout d'une description pour un extincteur portatif à gaz carbonique.
2. Section 21 12 01 - Réseaux de colonnes montantes et de robinets armés
  1. Ajout de l'article 2.5.5.1.5 : « Cabinet avec option de verrouillage à came (Safety cam loc).
3. Section 21 13 20 - Système à préaction
  1. Article 2.10.1.2 est révisé comme suit : « Les détecteurs de fumée, ainsi que les dispositifs sonores, tels que les cloches, les klaxons et les lampes stroboscopiques, sont compatibles avec le panneau de contrôle du système à préaction ».

Protection incendie  
Préparé par :

---

Bruno Lehoux, ing.

**PARTIE 2 - PRODUITS****2.1 EXTINCTEURS À EAU (EXP-1)**

- .1 Extincteurs à eau, avec levier à presser et réservoir en acier inoxydable.
- .2 Caractéristiques :
  - .1 Homologation : CAN/ULC-S507 et UL-626.
  - .2 Classe de feux : A.
  - .3 Classe UL/ULC minimale : 2A.
  - .4 Capacité minimale : 9,5 L (2,5 gal US).
  - .5 Déclenchement : à pression permanente.
  - .6 Produits acceptables : Amerex, modèle 240; Ansul, modèle Sentry W02-1; Guardian, modèle 4502.

**2.2 EXTINCTEURS À POUDRE POLYVALENTE (EXP-2)**

- .1 Extincteurs à poudre polyvalente, rechargeables, munis d'un tuyau souple, d'un ajutage avec robinet d'arrêt et d'une jauge de pression.
- .2 Caractéristiques :
  - .1 Homologation : CAN/ULC-S504.
  - .2 Classes de feux : A, B et C.
  - .3 Classe ULC minimale : 4-A : 80-B : C.
  - .4 Capacité minimale : 4,54 kg (10 lb).
  - .5 Déclenchement : à pression permanente.
  - .6 Produits acceptables :
    - .1 Risques légers et ordinaires : Ansul, modèle AA10S; Amerex, modèle B456; Pyrochem, modèle PC10SABC+1.

**2.3 EXTINCTEURS À GAZ CARBONIQUE (EXP-3)**

- .1 Extincteurs à gaz carbonique, réservoir en aluminium, munis d'une poignée isolée et d'un ensemble tuyau souple et cornet de projection, à commande par robinet à levier à fermeture automatique ou levier à presser, complètement chargés.

.2 Caractéristiques :

- .1 Homologation : CAN/ULC-S503 et UL-154.
- .2 Classes de feux : B et C.
- .3 Classe UL/ULC minimale : 10B -C.
- .4 Capacité minimale d'agent extincteur : 4,54 kg (10 lb).
- .5 Déclenchement : à pression permanente.
- .6 Produits acceptables : Strike First, modèle SF-10CO2; Ansul, modèle Sentry 10 – CD10A-1; Amerex, modèle 330.



## 2.4 SUPPORTS POUR EXTINCTEURS

- .1 Supports du type recommandé par le fabricant des extincteurs.

## 2.5 MARQUAGE

- .1 Extincteurs marqués conformément aux recommandations de la norme NFPA 10.
- .2 Attacher, coller ou apposer, sur l'extincteur, une étiquette avec inscription bilingue indiquant l'année et le mois de l'installation. Un espace doit être prévu pour l'inscription des dates d'entretien périodique.

## PARTIE 3 - EXÉCUTION

### 3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en œuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.

### 3.2 INSTALLATION

- .1 Installer ou monter les extincteurs sur des supports, conformément à la norme NFPA 10 et selon les indications.
- .2 S'assurer que les extincteurs portatifs sont remplis avant d'être installés.

### 3.3 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ PAR LE FABRICANT SUR PLACE

- .1 Contrôles effectués sur place par le fabricant :
  - .1 Le fabricant doit formuler des recommandations quant à l'utilisation du ou des produits, et effectuer des visites périodiques pour vérifier si la mise en œuvre a été réalisée selon ses recommandations.